



Association HAPPAH  
Rue des Ecoles - 69870 Grandris

## Infolettre Halte au Pillage n°10 - 1er mars 2010 - Association de détection, paravent du pillage ?

Sommaire :

1. Association HAPPAH - Compte Rendu de l'Assemblée Générale 2009
2. Association de détection, paravent du pillage ?
3. Le Getty Museum encore une fois dans la tourmente.
4. Brèves américaines
5. Pakistan : pilleurs arrêtés
6. Afghanistan : Blood Antiquities
7. Livre : Le pillage du patrimoine archéologique
8. Antenne HAPPAH au Portugal

### 1. Association HAPPAH - Compte Rendu de l'Assemblée Générale 2009

Les membres de l'association HAPPAH se sont réunis en assemblée générale ordinaire le samedi 13 février 2010 à Gleizé (69). Débutée à 9h30, l'assemblée générale a suivi son ordre du jour constitué du rapport moral de l'année écoulée, du rapport financier de l'exercice 2009, de la refonte des statuts, de l'élection du conseil d'administration ainsi que du bureau et des projets pour l'année 2010. L'assemblée est présidée par Monsieur Grégory COMPAGNON. Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Nicolas MINVIELLE LAROUSSE.

**RAPPORT MORAL** : le président, Grégory COMPAGNON a rappelé les principales actions menées par l'HAPPAH au cours de l'année 2009 dont voici les titres :

#### **Rapport HAPPAH**

Il s'agit d'un document de 78 pages faisant le point sur le phénomène détecteur en France et préparé par plusieurs membres de l'association.

#### **Conférence européenne de l'EAC les 11 et 12 mars 2009 à Strasbourg**

Colloque sur le thème de la Black Archaeology. Un membre de l'association y a été invité.



### **Procès de La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes) du 14 septembre 2009**

Il s'est déroulé à la Cours d'Appel de Grenoble. Trois pillleurs utilisateurs de détecteurs de métaux ont été jugés. Nous avons notamment parlé des rapports réalisés suite à cette affaire.

### **Affaire concernant un Service Régional de l'Archéologie**

Il a été signalé à l'HAPPAH que des agents d'un SRA entretenaient un réseau de prospecteurs clandestins, les encourageaient à détecter et à élargir leurs recherches. En outre, ces derniers avaient la possibilité de déclarer les objets au SRA anonymement sans être inquiétés. Ceci bien entendu au mépris de toutes les lois sur l'archéologie et sur la propriété des objets. Des faits ont été portés sur la place publique par les fouilleurs clandestins eux-mêmes. En conséquence de quoi, une lettre relatant ces faits a été envoyée à qui de droit dans l'objectif de faire cesser ces pratiques.

### **La fermeture et la réouverture des forums**

En juillet 2008, le forum du site de l'HAPPAH a été fermé au public. Il est depuis accessible aux seuls membres ayant fait une demande. Cette fermeture a été décidée en raison d'un trop grand nombre de dérives d'un côté comme de l'autre, rendant la voix de l'association inaudible. Les forums seront peut-être réouverts en 2010 mais seront sérieusement modérés.

### **Conférences HAPPAH**

L'association a été invitée à de multiples reprises pour donner des conférences sur le thème du pillage. Ces actions sont à renouveler.

## **BILANS**

### **Les délégués régionaux**

Plusieurs entités administratives sont pourvues d'un délégué HAPPAH chargé notamment de relayer les actions de l'association, de tisser un réseau de contacts et d'agir plus spécialement sur le territoire dont il a la charge. Le bilan est inégal mais ces délégués ne sont pas remis en cause. Le simple fait d'avoir un interlocuteur régional peut faciliter le recensement d'actes de pillages ou d'information. Ce réseau doit être développé et encouragé.

### **Le détecteur-brouilleur de détecteurs (D2M)**

Les inventeurs ont présenté l'avancement de leurs travaux, et les résultats des derniers essais effectués in situ. La zone protégée est entourée d'un dispositif relié à un appareil qui transmet les alertes. L'appareil permet de brouiller la fréquence des détecteurs mais peut également alerter les archéologues de la présence de détecteurs en action sur les sites protégés. Des nouvelles versions du D2M sont en train d'être testés par l'association HAPPAH. Six membres de l'association ont été formés à son installation en 2009. Les prototypes à l'essai sont parfaitement fiables. Sur les propos et attaques diverses alléguant que la puissance de cet appareil pourrait causer des dommages sur la santé des promeneurs ou dérégler des pacemakers par exemple, la réponse a été claire. Aucun effet secondaire n'est à redouter. La tension est de 6 volts et la puissance d'environ 0.6 watts.

### **Pillage de Noyon (Oise)**

Durant la nuit du 8 au 9 février 2010, un diagnostic INRAP effectué dans le cadre du projet du Canal Seine-Nord a fait l'objet d'un raid en bonne et due forme par des pillleurs vraisemblablement munis de détecteurs de métaux. Ceux-ci ont saccagé le chantier en faisant de



très nombreux trous à la recherche d'objets métalliques abondant à en juger par les occupations concernées et les résultats du diagnostic. L'INRAP a porté plainte et émis un communiqué de presse sur cette affaire.

*Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.*

## **RAPPORT FINANCIER**

Le compte étant à 50 euros début 2009, au bilan de l'exercice 2009, l'HAPPAH ne possède plus que 210 euros sur le compte en banque (Crédit Mutuel) auxquels se rajoutent 210 euros sous forme de chèques. Les recettes de l'année 2009 ont amené 825.47 euros, essentiellement des dons. Les dépenses se sont élevées à 455.47 euros : communication et frais postaux : 287.1 euros ; petits matériels d'un dispositif D2M : 143,66 euros ; hébergements des sites internet : 24.71 euros.

Le nouveau trésorier se félicite de la régularité des comptes.

**Nota :** le développement du dispositif D2M est à la charge de l'école ESISAR qui bénéficie des fonds alloués. Une association d'archéologie a pris en charge l'installation de l'un des prototypes mis en place. Les frais occasionnés par les conférences HAPPAH sont à la charge des organisateurs, les conférenciers faisant l'avance des fonds. Les frais de téléphone et des déplacements restent à la charge des membres HAPPAH (ils sont parfois très importants !).

*Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité.*

## **REFONTE DES STATUTS**

Les nouveaux statuts seront publiés sur le site. Les principaux changements apportés concernent la définition des membres.

Membres d'honneur : rien n'a changé.

Membres du bureau : un président, un secrétaire et un trésorier (paient une cotisation de 15 euros). Elus au sein du CA.

Membres du CA : 10 au maximum (paient une cotisation de 15 euros). Elus parmi les membres actifs.

Membres actifs : Nombre illimité. Paient une cotisation de 15 euros et ont le droit de vote aux AG et élisent le CA.

Membres associés : Nombre illimité. Ne paient pas de cotisation et n'ont pas le droit de vote aux AG.

Le conseil d'administration est renouvelable annuellement ainsi que les postes au sein du bureau. Une cotisation annuelle de 15 euros est donc créée pour les membres actifs. Le siège social de l'association a déménagé à Grandris (Rhône) : Association HAPPAH - Rue des Ecoles - 69870 Grandris.



*Les statuts ont été approuvés à l'unanimité.*

## **ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Sont déclarés régulièrement élus au **conseil d'administration de l'HAPPAH** :

Monsieur Patrick CHOPELAIN, à l'unanimité des voix ;

Monsieur Grégory COMPAGNON, à l'unanimité des voix ;

Monsieur Jean-David DESFORGES, à l'unanimité des voix ;

Monsieur Maurice FERRAND, à l'unanimité des voix ;

Monsieur Noureddine KEFI, à l'unanimité des voix ;

Monsieur Nicolas MINVIELLE, à l'unanimité des voix ;

Monsieur Mathieu RUÉ, à l'unanimité des voix.

**Le bureau de l'HAPPAH** est formé de la manière suivante :

Monsieur Grégory COMPAGNON : Président, à l'unanimité des voix ;

Monsieur Jean-David DESFORGES : Secrétaire, à l'unanimité des voix ;

Monsieur Nicolas MINVIELLE : Trésorier, à l'unanimité des voix.

**Les membres d'honneur** sont les suivants (renouvelés à l'unanimité des voix)

Monsieur Jean-Jacques GRIZEAUD ;

Monsieur André SCHOELLEN.

## **PROJET**

Si l'année 2009 a été riche en actions, l'année 2010 le sera encore plus. L'HAPPAH va en effet multiplier les projets.

### **Évolution de l'association**

La pratique de l'archéologie est souvent confrontée à des questions éthiques que ce soit sur les chantiers, en prospection ou encore en post-fouille, sans même évoquer la muséographie. Une charte déontologique sera donc proposée sur le bulletin d'adhésion à l'association. Tout membre et nouveau membre devra la respecter. Elle visera surtout à clarifier les engagements de l'HAPPAH et obligera ses membres ou ses postulants à prendre leurs responsabilités. Il est également envisagé de proposer cette charte auprès des différentes associations d'archéologie, membres ou non de l'HAPPAH.



L'HAPPAH compte demander l'agrément patrimoine via le SRA Rhône-Alpes. Cet agrément permettra notamment après le troisième anniversaire de l'association de se porter partie civile lors de procès à l'encontre de fouilleurs clandestins, voire de provoquer ces procès. Une fois ces démarches menées à bien, il faudra donc être très vigilant sur les affaires susceptibles d'être portées devant la Justice.

D'un point de vue financier, une démarche auprès des impôts est en cours afin que l'association soit habilitée à délivrer des reçus fiscaux. Cette habilitation permettra aux donateurs de déduire de leurs impôts une partie des dons qu'ils feront à l'HAPPAH. Enfin, d'un point de vue fonctionnel, il est prévu de mettre en place une photothèque pour centraliser des images de pillages libres de droits et utilisables par tous les membres de l'HAPPAH dans leurs actions. Nous ferons l'acquisition d'un disque dur externe afin de les stocker.

### **Présence de l'HAPPAH sur Internet**

Le site internet de l'association est devenu au fil de son utilisation compliqué à gérer et souffre d'un manque de visibilité pour les visiteurs. En conséquence, le site sera presque entièrement refondu par une webmestre éditoriale dans le courant de l'année. Il deviendra ainsi plus efficace dans ses messages. Plusieurs fonctions nouvelles sont également en projet, comme la mise en ligne de dossiers à vocation pédagogique en format flash mêlant images et son à l'instar des web-documentaires du site du Monde. Autrement, nous mettrons prochainement en ligne sur le site des fiches rappelant les démarches administratives et judiciaires à effectuer lorsque l'on constate un cas de pillage ainsi qu'une fiche de signalement de pillage. Hormis le site, la présence de l'HAPPAH sur la toile sera confortée par l'intermédiaire des réseaux sociaux (facebook, twitter et autres) qui seront davantage mis à profit et utilisés pour relayer les informations. Un intranet pourrait être développé pour les membres actifs et les membres du CA.

### **Publication Halte au Pillage !**

Pour certains membres HAPPAH, l'une des lourdes actions pour l'année 2010 sera une publication sur le pillage aux éditions Errance qui sera mise en vente en octobre 2010. Ce type d'ouvrage, d'environ 350 pages, uniquement dédié au thème du pillage est inédit en langue française. Orienté vers l'ensemble du public, il participera pleinement à la lutte contre le pillage. Un chapitre important sur les détecteurs de métaux ne manquera pas de faire date.

L'ouvrage est déjà annoncé dans le nouveau catalogue des éditions Errance (page 26) : [http://www.actes-sud.fr/ne/images/errance\\_2010.pdf](http://www.actes-sud.fr/ne/images/errance_2010.pdf)

### **Communication grand public**

Des actions de sensibilisation du public ont déjà été menées. Sous forme de conférence ou d'exposition destinées à expliquer ce qu'est l'archéologie, elles seront intensifiées. De telles expositions peuvent bénéficier du soutien d'institution comme les mairies ou conseils généraux et ainsi financer les panneaux et stands de l'HAPPAH.

### **Affiche**

Lors d'une réunion en février 2009 avec la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) une affiche de sensibilisation sur le pillage avait reçu un écho favorable. Elle pourrait être distribuée à toutes les mairies. Ce projet n'a pour l'instant pas abouti.



### **Brochure**

En plus des autocollants, une brochure de type triptyque présentant succinctement l'association HAPPAH et les enjeux de la lutte contre le pillage sera éditée et imprimée à grande échelle de manière à les distribuer dans les diverses manifestations auxquelles nous participerons.

### **Communication scientifique**

Un projet de poster est à l'étude. Destiné aux colloques orientés sur le patrimoine, il permettra à l'association d'être présente lors de ces rencontres et de sensibiliser les archéologues à ce problème. Comme certains actes de colloques publient les posters, cela augmentera notre visibilité et notre crédibilité sur le fond. Nous serons probablement présents avec celui-ci lors du prochain festival d'archéologie à Privas. Cela nécessite aussi une vigilance des membres sur les divers appels à contributions dont ils auront connaissance. En outre, nous pensons à la rédaction d'un article dans une revue d'archéologie (Archéologia, les Dossiers de l'Archéologie...).

### **Constitution d'une base de données médiatiques**

Les informations provenant des médias accumulées sont maintenant difficiles d'utilisation. Nous allons donc mettre en place une base de données de type File Maker pour les ordonner et rendre les recherches aisées.

### **Poursuite des tests du D2M avant commercialisation**

Alors que cet appareil est actuellement testé sur de petits sites, l'HAPPAH prévoit de tester le D2M sur un site majeur. Les directeurs de sites majeurs ont déjà fait des demandes dans ce sens.

### **Projet d'un Programme Collectif de Recherche**

Une réflexion a été lancée concernant la création d'un PCR centré sur les diverses utilisations de détecteurs de métaux et le pillage. Ce PCR permettrait d'avoir une structure juridique différemment axée, de lancer une dynamique de recherche en la matière et ainsi de provoquer des travaux comme celui de Laurie DURUSSEL<sup>2</sup>. Les masters alliant archéologie et patrimoine ont actuellement le vent en poupe, cela pourrait donc intéresser des enseignants et leurs étudiants. De plus, le budget de fonctionnement alloué entre autre par le ministère de la Culture servirait à faire davantage de publications sur ces thèmes. Il est également possible de lancer un « PCR européen » en utilisant nos réseaux en Europe. Ce projet est encore en gestation. Nous prendrons le temps de le voir mûrir et de définir précisément ses objectifs et problématiques, tous les avis sont donc les bienvenus.

### **Campagne de sensibilisation à l'adresse des parlementaires**

Une importante campagne de sensibilisation est en préparation en coordination avec d'autres acteurs. Les membres du CA et d'autres personnes y travaillent activement. Les membres de l'association qui souhaitent participer à la préparation de cette campagne doivent prendre contact avec l'un des membres du CA. Tous les membres de l'association seront sollicités pour contribuer à cette action courant 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale a été levée à 19h. Les discussions se sont poursuivies de manière non formelle durant la journée du dimanche 14 février avec certains membres.

<sup>2</sup> Laurie DURUSSEL, Le rôle des archéologues dans la lutte contre le pillage et le trafic d'antiquités. Mémoire de licence sous la direction de Denis KNOEPFLER, université de

Neuchâtel, Institut d'archéologie classique, 2002, 100 p. Ce mémoire est téléchargeable sur le site internet de l'association.

## 2. Association de détection, paravent du pillage ?

A vouloir lisser son image à tout prix, devient-on insipide ? C'est bien ce qui semble arriver aux inventeurs de la « Positive Attitude » de la détection-prospection-pillage avec leurs communiqués volte-face. Condamnant le vandalisme sur les sites mis au jour lors d'une opération de diagnostic de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, début février 2010, et louant dans le même élan les formulations du communiqué de presse de l'INRAP, ils se plaignent la seconde suivante que « des pilleurs, équipés de détecteurs de métaux » ne sont pas « des utilisateurs de détecteurs de métaux »...

Et pourtant, trop nombreux sont les détecteurs-prospecteurs surfant dans le sillage de cette « Positive Attitude » qui hurlent avec les loups. Suite à l'affaire de Noyon, les flots de soupçons, les délires et les théories de complots ont rythmé les multiples forums de prospecteurs-détecteurs.

Qu'en penser ? La « Positive Attitude » assumerait-elle son rôle de paravent du pillage archéologique ? Il est vrai qu'à relire diverses déclarations de ses porte-parole, sa stratégie générale reste la promotion de la course (fortuite) au « trésor » archéologique et la prise en otage de mobiliers archéologiques, extraits sans méthode de leurs contextes. Bref, la douceuse « Positive Attitude » réclame un rapprochement avec la discipline archéologique mais clame ne pas s'intéresser à l'archéologie.

## 3. Le Getty Museum encore une fois dans la tourmente.



Un bronze d'un homme grandeur nature, acheté en 1976 pour 4 millions de dollars à un respectable marchand d'art munichois, est au centre d'une bataille judiciaire entre le Getty Museum et le gouvernement italien. Cette oeuvre majeure aurait été repêchée dans les eaux internationales par des pêcheurs de Fano en 1964, elle est réapparue sur le marché de l'art 8 ans plus tard en Allemagne puis a été vendue au Getty Museum en 1976. Evidemment aucun document attestant la légalité de son exportation n'a été produit devant la justice italienne qui a donc rendu un arrêt demandant à ce que ce bronze soit saisi et rendu à l'Italie. Certains documents internes du Getty Museum laissent à penser que l'allégation de bonne foi ne pourrait pas être utilisée cette fois-ci pour justifier l'achat de ce bronze.

Ce cas est intéressant car l'apparition de cette œuvre est antérieure à la convention de l'UNESCO de 1970, considérée comme étant la limite pour tout demande de retour d'antiquités illicitement exportées.

Les relations entre le Getty Museum et l'Italie ne sont donc pas prêt de s'améliorer malgré le rapatriement en Italie de 40 œuvres pillées, rappelons que l'ancienne conservatrice en chef du



Getty Museum est toujours en plein procès pour trafic et recel d'antiquités concernant d'autres affaires d'acquisitions douteuses...

#### **4. Brèves américaines**

Deux hommes arrêtés en septembre dernier en flagrant délit de pillage de sépultures indiennes dans le comté de Burke (Georgie, Etats-Unis) ont été condamnés fin janvier à 12 mois de probation et une amende de 2000 dollars. La veille deux autres hommes ont été condamnés par le même juge pour les mêmes faits à des amendes de 3000 dollars et à 24 jours de prison chacun.

Aux Etats Unis aussi les acteurs de la lutte contre le pillage sont menacés et parfois agressés, l'agent infiltré qui a permis le démantèlement du plus vaste réseau de pilleurs/receleurs de l'Utah l'année dernière a été agressé par un homme proche des receleurs. L'agresseur vient d'être condamné à un an de prison ferme.

Deux hommes de Gainesville ont été arrêtés après avoir ravagé, sur l'équivalent de 2 terrains de football, un site historique près du lac Newnan. Une cinquantaine de trous ont été constatés par un agent fédéral.

Un homme a été accusé d'avoir dégradé un site historique majeur dans les Spring Mountains National Recreational Area près de Pahrump (Etats-Unis) en prélevant des pétroglyphes. Il risque deux ans de prison et 250 000 dollars d'amende.

#### **5. Pakistan : pilleurs arrêtés**

Pakistan, une dizaine de pilleurs de tombe et leurs receleurs ont été arrêtés dans le district de Nowshera. Les fouilleurs clandestins ont été arrêtés en flagrant délit de profanation de cimetière, ils étaient à la recherche de statues de Bouddha, facilement revendables sur le marché international de l'art. Cette frénésie de pillage touche tous les pays de la région, ainsi le Sri Lanka a annoncé officiellement vouloir récupérer son patrimoine culturel largement pillé pendant et après la période coloniale.

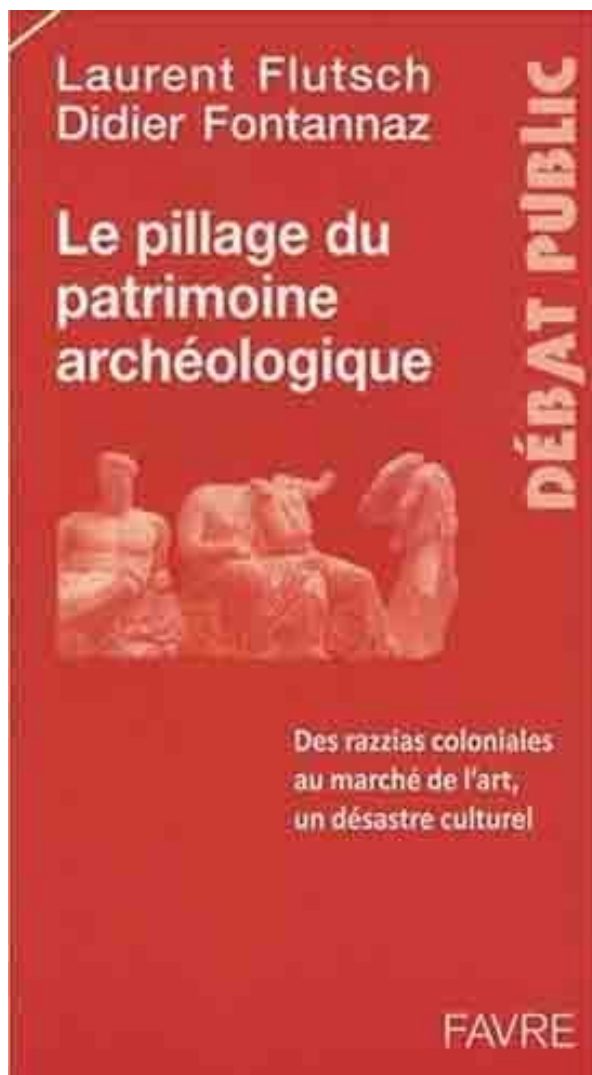
#### **6. Afghanistan : Blood Antiquities**

Blood Antiquities, un excellent documentaire mettant en évidence les filières utilisées par les pilleurs et leurs receleurs est disponible en ligne ici : <http://www.linktv.org/programs/blood-antiques> . Il a été tourné dans le cadre de l'émission Spotlight pour TVLink.

Ce reportage montre les liens entre le terrorisme et le commerce illégal d'antiquités afghanes, les conditions déplorables de travail des archéologues forcés d'être armés sur leurs chantiers pour éviter de se faire braquer ainsi que des images des sites archéologiques détruits par des pilleurs.

#### **7. Livre : Le pillage du patrimoine archéologique**

Un très utile ouvrage vient de paraître aux éditions Favre ( collection Débat Public) : Le pillage du patrimoine archéologique - Des razzias coloniales au marché de l'art, un désastre culturel par Didier Fontannaz et Laurent Flutsch.



Restes miraculés d'un lointain passé, les vestiges archéologiques sont de précieux témoins de l'histoire humaine. En fouillant un site, l'archéologue moderne mène une enquête. Il cherche à tirer du sol le plus d'informations possible. Comme sur une scène de crime, tous les indices sont essentiels: les objets, les traces infimes, leurs positions dans le sol, l'environnement... Dès lors, un site pillé, c'est une archive détruite, une enquête ruinée, des connaissances perdues. Un trou de mémoire. Le patrimoine archéologique est hélas, depuis toujours, victime de convoitises dévastatrices. De la Grèce antique à Napoléon, le pillage culturel fut de toutes les conquêtes. Et il nourrit encore bien des querelles, comme l'illustre le fameux cas des frises du Parthénon. Aujourd'hui, le pillage et la destruction sont mercantiles. Pour alimenter le commerce des antiquités, les fouilles clandestines se multiplient. Le trafic s'intensifie, le marché et la clientèle s'élargissent. On trouve sur Internet des pièces archéologiques à vil prix. Sur tous les continents, des tombes sont éventrées par milliers, des monuments sont mutilés, des sites dévastés. Parce qu'ils créent la demande, ce sont les acheteurs d'objets archéologiques qui, souvent sans le savoir, provoquent ce fléau. Un désastre culturel ? Oui, car les pièces en vente sur le marché, comme celles volées par les conquérants de jadis, ne sont que le triste butin d'un pillage destructeur de mémoire.

Pour commander l'ouvrage ( 13 euros) veuillez privilégier le site internet des éditions Favre qui ont eu le courage de le publier : <http://www.editionsfavre.com>

**Laurent Flutsch**, archéologue, est actuellement directeur du Musa romain de Lausanne-Vide. Il a dirigé auparavant la section d'archéologie du Musée national suisse de Zurich, et conduit divers chantiers de fouilles. Il est l'auteur de plusieurs catalogues et ouvrages sur l'époque romaine. **Didier Fontannaz** est archéologue classique spécialiste de l'Italie antique. Assistant puis chargé de cours à l'Université de Lausanne, il a passé plusieurs années en Italie méridionale pour ses recherches et a participé diverses campagnes de fouilles dans cette région. Auteur de plusieurs articles spécialisés, il prépare actuellement son doctorat. Il est par ailleurs membre de l'association HAPPAN.

## 8. Antenne HAPPAN au Portugal

Le réseau HAPPAN s'étend au Portugal. Mário Carvalho, archéologue à la carte archéologique de la région d'Evora sera notre correspondant officiel pour tout le Portugal. Il est joignable par courriel à cette adresse (bilingue anglais et portugais) : [happah.portugal@gmail.com](mailto:happah.portugal@gmail.com)